

Déjeuner avec les enfants des accueils de loisirs

La ville vous donne la possibilité de déjeuner tous les mercredis, hors vacances, avec les élèves de trois groupes scolaires. L'occasion de rompre avec l'isolement et de tisser du lien avec les plus jeunes.

Une opportunité intergénérationnelle

Le moment du repas est souvent propice aux échanges. Je suis heureux de constater que les enfants apprécient de partager le repas avec moi. Je suis agréablement surpris, qu'à 76 ans, je deviens, en si peu de temps, « le copain » des jeunes. Ernest Bimoko, retraité cergysois

Afin de rompre l'isolement dont souffrent parfois les seniors et leur offrir la possibilité de tisser du lien avec les plus jeunes, ils ont désormais la possibilité de **déjeuner les mercredis, hors vacances scolaires, avec les enfants des accueils de loisirs** (Atlantis, le Point du Jour et La Justice).

Les seniors cergysois sont donc conviés à la table d'écoliers toujours friands de belles histoires... mais aussi toujours heureux de raconter leur vie à l'école, de parler de leurs préoccupations ou d'offrir leur vision du monde. Et les conversations vont bon train !

Qui peut s'inscrire ?

Toutes personnes retraitées cergysoises. L'inscription doit se faire au plus tard le lundi qui précède le repas auprès de Cergy Seniors au [01 34 33 43 03](tel:0134334303) ou par courriel à seniors@cergy.fr

Quels sont les adresses des groupes scolaires participants ?

- Groupe scolaire de la Justice : rue de la Justice Pourpre (Coteaux)
- Groupe scolaire Atlantis : 3, place des Pinets (Hauts-de-Cergy)

- Groupe scolaire du Point du Jour : avenue des Trois Epis (Hauts-de-Cergy)

Dois-je venir tous les mercredis ?

Non, il n'y a aucun engagement sur la durée.

En revanche, l'inscription est obligatoire au **01 34 33 43 03** ou par courriel à seniors@cergy.fr ([ouverture dans un nouvel onglet](#)).

Est-ce que je dois m'occuper du repas des enfants ?

Non, les enfants sont autonomes dans la prise de leur repas. Du personnel est présent sur place pour assurer le service.

À quelle heure dois-je me présenter pour prendre mon repas avec les enfants ?

Pour venir prendre votre repas avec les enfants, vous êtes attendus à 12 heures devant l'établissement.

Comment s'effectue le règlement du repas ?

Le règlement se fait *a posteriori* sur facturation ; vous n'aurez pas à payer votre repas sur place. **Le tarif du repas complet est à 4,40 €.**

Est-ce qu'un transport est prévu jusqu'à l'établissement scolaire ?

Non, il n'y a pas de transport spécifique de prévu. Pour autant, vous pouvez solliciter [le transport à la demande](#), mis en place par la ville de Cergy, si vous répondez aux critères d'éligibilité.

Contact

Service seniors de la ville de Cergy

- [Hôtel de ville, 3 place Olympe-de-Gouges – 95800 Cergy](#) ([ouverture dans un nouvel onglet](#))

[onglet\)](#)

- [01 34 33 43 03](#)
- [Contacter](#)

Ce contenu vous a-t-il été utile ?

Votre avis nous aide à améliorer nos contenus.

Oui, très utile ! Non, pas vraiment

Merci pour votre retour.

Retirer mon vote

Pouvez-vous nous dire ce qui pourrait être amélioré ? (facultatif) Envoyer mon
commentaire